



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS / FEUILLET DE CLÔTURE
CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 17 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 17 septembre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

| N° de la délibération | Objet | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
|-----------------------|---|------|--------|------------|-------------------|
| 2025_083 | TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT FUSION ABSORPTION SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE SOLLAR PAR LA SOCIETE 1001 VIES HABITAT Acquisition en VEFA de 23 logements – opération « VIA GALLA » – 9 - 11 rue Général de Gaulle | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_084 | LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES Convention de partenariat avec Deux Fleuves Rhône Habitat en contrepartie d'une garantie d'emprunts | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_085 | GARANTIE D'EMPRUNT DEUX FLEUVES RHONE HABITAT Acquisition de 20 logements LLI – ILOT GARE - 21 rue Général de Gaulle | 31 | 0 | 0 | 1 |
| 2025_086 | GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT CONVENTION CONSTITUTIVE Autorisation de signature | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_087 | SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENT DE GRADE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'un emploi permanent à temps complet | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_088 | SERVICES MUNICIPAUX – PROMOTION INTERNE MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'emplois permanents à temps complet | 32 | 0 | 0 | 0 |

| N° de la délibération | Objet | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
|-----------------------|--|---------------------|--------|-------------------|-------------------|
| 2025_089 | COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) Modification | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_090 | SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG) Modification des délégués de la commune | 31 32 | 0 | 1 0 | 0 |
| 2025_091 | MUSIQUE À L'ÉCOLE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS Convention annuelle – Année scolaire 2025/2026 | 32 | 0 | 0 | 0 |
| 2025_092 | CONVENTION AVEC EMMAÛS CONNECT Recyclage des équipements informatiques de la ville de Brignais | 32 | 0 | 0 | 0 |

Fin de séance à 21 h 49

| Approbation du feuillet de clôture du Conseil municipal | |
|--|---|
| Signataires | Émargement |
| Serge BÉRARD (Maire) | Le 19 septembre 2025  |
| Catherine PEREZ (Secrétaire de séance du 17 septembre 2025) | Le 19 septembre 2025  |



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT

FUSION ABSORPTION SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE SOLLAR PAR LA SOCIETE 1001 VIES
HABITAT

Acquisition en VEFA de 23 logements - opération « VIA GALLA » - 9 -11 rue Général de Gaulle

N°2025_083

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2305 du Code Civil

Vu la délibération n°2025-016 du 12 février 2025 portant accord de la garantie d'emprunt à SA HLM Logement Alpes Rhône (SOLLAR) à hauteur de 25% pour l'acquisition en VEFA de 23 logements dans l'opération « VIA GALLA » située au 9 et 11 rue du Général de Gaulle à Brignais (69530).

Vu la demande de transfert de garantie sollicitée en date du 29 juillet 2025 par SA HLM Logements Alpes Rhône (SOLLAR) concernant le contrat de prêt n°166701 d'un montant total de 3 273 769€ et constitué de sept lignes de prêt réparti comme suit :

| Offre CDC | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt | CPLS | PLAI | PLAI foncier | PLS |
| Enveloppe | Complémentaire au PLS 2024 | - | - | PLSDO 2024 |
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5593538 | 5593535 | 5593534 | 5593533 |
| Montant de la Ligne du Prêt | 343 620 € | 523 799 € | 358 182 € | 234 497 € |
| Commission d'instruction | 200 € | 0 € | 0 € | 140 € |
| Durée de la période | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Taux de période | 4,11 % | 2,6 % | 2,6 % | 4,11 % |
| TEG de la Ligne du Prêt | 4,11 % | 2,6 % | 2,6 % | 4,11 % |
| Phase d'amortissement | | | | |
| Durée du différé d'amortissement | 24 mois | 24 mois | 24 mois | 24 mois |
| Durée | 40 ans | 40 ans | 50 ans | 40 ans |
| Index ¹ | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index | 1,11 % | - 0,4 % | - 0,4 % | 1,11 % |
| Taux d'intérêt ² | 4,11 % | 2,6 % | 2,6 % | 4,11 % |
| Periodicité | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Echéance prioritaire (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) |
| Modalité de révision | DR | DR | DR | DR |
| Taux de progressivité de l'échéance | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent | Equivalent | Equivalent |
| Base de calcul des intérêts | 30 / 360 | 30 / 360 | 30 / 360 | 30 / 360 |

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, le valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

² Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

| Offre CDC | | | |
|--|--|--|--|
| Caractéristiques de la Ligne du Prêt | PLS foncier | PLUS | PLUS foncier |
| Enveloppe | PLSDD 2024 | - | - |
| Identifiant de la Ligne du Prêt | 5593532 | 5593537 | 5593536 |
| Montant de la Ligne du Prêt | 305 085 € | 981 551 € | 527 035 € |
| Commission d'instruction | 180 € | 0 € | -0 € |
| Durée de la période | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Taux de période | 4,11 % | 3,6 % | 3,6 % |
| TEG de la Ligne du Prêt | 4,11 % | 3,6 % | 3,6 % |
| Phase d'amortissement | | | |
| Durée du différé d'amortissement | 24 mois | 24 mois | 24 mois |
| Durée | 50 ans | 40 ans | 50 ans |
| Index ¹ | Livret A | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index | 1,11 % | 0,6 % | 0,6 % |
| Taux d'intérêt ² | 4,11 % | 3,6 % | 3,6 % |
| Périodicité | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Échéance prioritaire (intérêts différés) | Échéance prioritaire (intérêts différés) | Échéance prioritaire (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) | Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40) |
| Modalité de révision | DR | DR | DR |
| Taux de progressivité de l'échéance | 0,5 % | 0,5 % | 0,5 % |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent | Equivalent |
| Base de calcul des intérêts | 30 / 360 | 30 / 360 | 30 / 360 |

¹ A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).
² Le(s) taux indicatif(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Vu la demande de réitération de garantie à l'identique soit 25% du contrat de prêt initial détaillé ci-dessus faite par la société 1001 Vies Habitat, repreneur,

Vu l'avis de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » en date du 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- ACCORDER le transfert de sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 273 769 euros souscrit par HLM Logement Alpes Rhône, le Cédant et transféré à 1001 Vies Habitat, le repreneur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°166701 constitué de sept lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 818 442.25 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

- PRÉCISER que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce transfert de garantie d'emprunt notamment l'attestation de maintien de garantie jointe à cette délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : LOGEMENTS LOCATIFS INTERMÉDIAIRES

Convention de partenariat avec Deux Fleuves Rhône Habitat en contrepartie d'une garantie d'emprunts

N°2025_084

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Par courrier en date du 14 juin 2024, le bailleur social, Deux Fleuves Rhône Habitat, a informé Monsieur le Maire, de son souhait d'acquérir 20 logements locatifs intermédiaires auprès du promoteur NEOWI, dans le programme Sunlodge, situé avenue Général de Gaulle et rue Simone Veil.

Un Logement Locatif Intermédiaire (LLI) vise à proposer une offre financièrement accessible pour les ménages confrontés à des loyers et les prix élevés du secteur privé, mais inéligibles au parc social. Ainsi, cette offre nouvelle a vocation à faciliter les parcours résidentiels et diversifier le marché immobilier local, avec des loyers moins élevés que ceux du marché privé et sans les conditions de ressources appliquées au logement social.

La Ville souhaite confirmer son intérêt pour ce dispositif mis en œuvre pour la première fois à Brignais, d'autant plus que le bailleur a émis le souhait d'une concertation pour le peuplement de ces logements.

Ainsi, il a adressé un projet de convention de partenariat entre les deux parties, qui permet à la Ville de soumettre des candidatures. La contrepartie de ce partenariat passe par une garantie d'emprunt pour l'acquisition de ces 20 logements.

Le projet final a fait l'objet d'échanges entre les deux parties. Les dispositions prévues dans ce document, donnent la possibilité à la Ville de Brignais d'adresser des demandes pour ces 20 logements, lors de la mise en location ou lors de la rotation (changement de locataire).

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 11 septembre 2025 et la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » en a été informée le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le projet de convention de partenariat entre le bailleur social, Deux Fleuves Rhône Habitat et la Ville de Brignais en contrepartie d'une garantie d'une garantie d'emprunt pour l'acquisition de 20 logements locatif intermédiaires, tel que présenté en séance et joint en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Marie BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT

DEUX FLEUVES RHONE HABITAT

Acquisition de 20 logements LLI - ILOT GARE - 21 rue Général de Gaulle

N°2025_085

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

Vu l'article 2305 du Code civil

Vu le contrat de prêt n°LBP-00020814 du 4 juin 2025 en annexe signé entre DEUX FLEUVES RHONE HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU RHÔNE – RHÔNE HABITAT, l'emprunteur et la Banque Postale, le prêteur.

Par courrier en date du 2 janvier 2025, DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT a sollicité la garantie de la Ville de Brignais à hauteur de 100 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 5 366 212 € composé d'une ligne de prêt, auprès de la Banque Postale soit une garantie d'emprunt à hauteur de 5 366 212 €

Cet emprunt est destiné à financer une acquisition de 20 logements LLI, 21 rue Général de Gaulle, Brignais.

Il est rappelé, qu'en accordant sa garantie, la collectivité s'engage pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les caractéristiques financières de la ligne du prêt n°LBP-00020814 sont les suivantes :

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

- **Montant du prêt** : 5 366 212,00 €
- **Durée totale du contrat de prêt** : Du 07/08/2025 au 15/08/2045, soit 20 ans
- **Objet du contrat de prêt** : Financement de l'acquisition de 20 logements LLI - ILOT GARE - 21 Rue Général de Gaulle, BRIGNAIS, 69530
- **Versement des fonds** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 07/08/2025, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés T2/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.

TRANCHE OBLIGATOIRE SUR INDEX LIVRET A DU 07/08/2025 AU 15/08/2045

- **Durée d'amortissement** : 20 ans, soit 80 échéances
- **Taux d'intérêt annuel** : A chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : Index LIVRET A, assorti d'une marge de +1,10 %

Date de constatation de l'index Livret A: Taux en vigueur avant chaque début de période d'intérêts

Base de calcul des intérêts : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement :**

Périodicité : trimestrielle

Date de première échéance : 15/11/2025

Jour de l'échéance : 15ème d'un mois



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

- **Mode d'Amortissement** : Personnalisé
20 ans dont 10 ans de différé d'amortissement, puis 10 ans d'amortissement constant.
- **Remboursement anticipé** : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
 - Préavis* : 35 jours calendaires
 - Indemnité* : Cette indemnité dégressive, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation
La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète
Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,50 %
- **Remboursement anticipé obligatoire** : en cas de cession immobilière avant terme
- **Option de passage à taux fixe** : Oui, possible à partir de la 3^e année d'amortissement et moyennant le paiement d'une commission de 0,30 % appliquée sur le capital restant dû, sous réserve :
 - du respect des conditions indiquées dans les Conditions Générales ; et
 - de la remise d'une nouvelle délibération d'emprunt exécutoire de l'Emprunteur ; et
 - le cas échéant, de la remise d'une nouvelle délibération de garantie exécutoire du Garant
- Base de calcul des intérêts* : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé* : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant un préavis de 50 jours calendaires et le paiement d'une indemnité actuarielle

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- ACCORDER sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 366 212 euros souscrit par DEUX FLEUVES RHONE HABITAT, l'emprunteur, auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-00020814 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 5 366 212 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

- PRÉCISER que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Banque Postale, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- PRÉCISER qu'une convention de partenariat a été liée à cette garantie d'emprunt, selon la délibération n°2025-084 du 17 septembre 2025
- S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette garantie d'emprunt

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉCARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DANS DIVERSES FAMILLES D'ACHAT
CONVENTION CONSTITUTIVE
Autorisation de signature**

N°2025_086

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Considérant que la ville de Brignais et le CCAS ont un besoin commun concernant les familles d'achats suivants :

- Elagage et abattage des arbres
- Vérification, maintenance des équipements de sécurité incendie, ascenseurs, portes et portails automatiques et vérification annuelle électrique/thermique des bâtiments de la ville et du CCAS de Brignais

Considérant que la commune de Brignais et le CCAS souhaitent grouper leurs commandes ;

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme ;

Il est soumis à l'assemblée délibérante, un projet de convention ayant pour objet de constituer un groupement de commandes dans les domaines susvisés.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention tel que présenté en séance et joint en annexe.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention constitutive de groupement de commande dans diverses familles d'achat telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – AVANCEMENT DE GRADE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'un emploi permanent à temps complet

N°2025_087

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que dans le cadre de la campagne des avancements de grade 2025, il convient de procéder à la création d'un emplois permanent à compter du 1er octobre 2025 :
 - Un emploi de directeur général des services, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière administrative, et ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux
 - Grades ouverts : attaché (A1), attaché principal (A2), attaché hors classe (A3)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : directeur général des services
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- AUTORISER la création de cet emploi permanent à compter du 1er octobre 2025, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISER que les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX – PROMOTION INTERNE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emplois permanents à temps complet

N°2025_088

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DIRE que dans le cadre de la campagne de promotion interne 2025, il convient de procéder aux créations d'emplois permanents suivants à compter du 1er octobre 2025 :
 - Un emploi de responsable de la médiathèque, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière culturelle, et ouvert au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux
 - Grades ouverts : bibliothécaire (A1), bibliothécaire principal (A2)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : responsable médiathèque et directeur adjoint des affaires culturelles
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Un emploi de responsable de l'animation et la vie associative, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique A, filière administrative, et ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux
 - Grades ouverts : attaché (A1), attaché principal (A2)
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : responsable du service animation et vie associative (DEJSAVA)
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 1^{er} octobre 2025, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- SUPPRIMER un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B) et un emploi d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B), vacants et pourvus à compter du 1^{er} octobre 2025 par les emplois précédemment créés au titre de la promotion interne
- PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels pour pourvoir ces emplois en cas de vacance de poste, sur le fondement des articles L.332-8 à L.332-14 du code général de la fonction publique et de la loi n°2019-828 du 6 août 2019
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BENOARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)
Modification

N°2025_089

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, de neuf membres, à savoir : le maire (ou son adjoint délégué), président et huit commissaires (huit titulaires et huit suppléants).

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Parmi eux, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant, vont être domiciliés en dehors de la commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, liste dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Comme suite au décès de l'un des membres et aux démissions (déménagement hors département et raisons de santé) de deux autres membres, il y a lieu à modifier la composition de la CCID.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- **RAPPELER** que les membres désignés par le directeur des services fiscaux le 28 septembre 2020 sont les suivants :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

| Titulaires | Suppléant |
|--|---|
| - Corynne FONTANA - Jean-Paul CLOUZEAU Marie-Dominique ROSSIGNOL - André FAVRE - Lydia RICHEZ - Guy BARRAL Sophie REYSSET - Nicolas BOILEAU | - Térésa BERNARDINIS - Jean VIRET - Véronique LABY - Jean-Noël VELAY - Martine VIALET Anthony MARIN - Martine RIBEYRE - Jérôme BRUN |

- APPROUVER la liste des 2 commissaires titulaires et des 2 commissaires suppléants ci-dessous, telle que présentée en séance
- DIRE qu'elle sera proposée au directeur des services fiscaux afin que ce dernier puisse procéder à la désignation des membres remplaçants de la commission communale des impôts directs :

| Titulaires | Suppléant |
|---|--|
| - Michel DURGUEIL - Marie-Claire PELTIER | - Maurice REY - Marie Thérèse MAUCOUR |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (SIARG)
Modification des délégués de la commune

N°2025_090

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Le renouvellement général des Conseils municipaux entraîne, dès leur mise en place, la désignation de nouveaux délégués au sein des Comités des Syndicats de communes.

En effet, conformément à l'article L 5211-8 alinéas 1 et 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le mandat des délégués est lié à celui du Conseil municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Il appartient donc à l'Assemblée, conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité de ce syndicat.

Il est rappelé que le choix de ces délégués, conformément à l'article L. 5212-7 alinéa 3 du CGCT, peut porter uniquement sur l'un des membres du Conseil municipal.

D'autre part, aux termes de l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, ces délégués sont élus par les Conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Toutefois, l'article L.2121-21 du CGCT dispose que « le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

S'agissant d'un scrutin uninominal, et non de liste, il y a lieu de procéder à l'élection de chacun des 2 délégués.

Lors de la séance du 23 juillet 2020, les deux délégués suivants ont été élus :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------------|-----------------|
| Jean-Philippe SANTONI | Valérie GRILLON |

Jean-Philippe SANTONI, élu de la liste « Parlons Brignais » ayant quitté le groupe majoritaire, il convient de procéder à son remplacement.

Il est précisé que la liste « Parlons Brignais » propose Valérie GRILLON au poste de délégué titulaire et Anne-Claire ROUANET au poste de délégué suppléant

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour et une abstention

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- DÉSIGNER 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du comité du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG) comme suit :

| Titulaire | Suppléant |
|-----------------|---------------------|
| Valérie GRILLON | Anne-Claire ROUANET |

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉCARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : MUSIQUE À L'ÉCOLE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS
Convention annuelle – Année scolaire 2025/2026

N°2025_091

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Depuis 2019, une convention est signée chaque année avec l'Association Musicale de Brignais afin de proposer un enseignement musical au sein des écoles par des intervenants qualifiés.

Ce partenariat permet la mise en place de cours de musique pour les classes élémentaires et pour les écoles maternelles.

Un bilan détaillé a été réalisé sur la base des éléments fournis par les directions d'école et d'une réunion entre les directions municipales de l'éducation et de la culture, les intervenants musicaux, et le directeur de l'École de Musique. Au regard de la satisfaction générale et des axes d'amélioration qui pourront encore être réalisés, ces interventions sont reconduites pour l'année scolaire 2025/2026 et une nouvelle convention est à prévoir.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 11 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER la signature par Monsieur le Maire ou à défaut par l'Adjoint au Maire délégué à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire la nouvelle convention 2025/2026 sur l'enseignement musical au sein des écoles avec l'Association Musicale de Brignais, telle que jointe en annexe
- DIRE que le montant prévisionnel maximum est de 34 125 euros pour l'année 2025-2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire

Yves BÉGARDE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : CONVENTION AVEC EMMAÛS CONNECT

Recyclage des équipements informatiques de la ville de Brignais

N°2025_092

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

La Ville de Brignais est engagée depuis de nombreuses années, d'une part, dans des opérations permettant de favoriser l'inclusion numérique des habitants de son territoire et d'autre part, pour une administration plus durable. Dans ce cadre, elle souhaite pouvoir donner une seconde vie aux équipements informatiques dont elle n'a plus l'utilité.

L'association Emmaüs Connect propose une plateforme de collecte, de reconditionnement et de distribution solidaire d'équipements numériques. La plateforme LaCollecte.tech permet aux organisations de donner facilement une deuxième vie à leur matériel informatique inutilisé au profit des publics en situation de précarité sociale et numérique.

Considérant que l'exclusion numérique est une réalité et que sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée du Garon, cela représente environ 3 800 personnes qui ont besoin d'un ordinateur portable dont environ 290 parmi les moins de 30 ans et 737 parmi le quintil d'imposition le plus pauvre ainsi que 914 personnes qui ont besoin d'un smartphone dont 5 parmi les moins de 30 ans et 224 parmi le quintile d'imposition de plus pauvre (données Emmaüs Connect 2021),

Considérant que les prix de revente du matériel reconditionné par l'association Emmaüs Connect, sont conforme à l'article 2 du décret 2022-1413 du 17 novembre 2022,

Considérant les Articles 16 de la loi n° 2021-1485 du 15 Novembre 2021, 3 du décret n°2023-266 du 12 avril 2023, 178 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 et 1 du décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022,

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention de réemploi et de reconditionnement du matériel informatique entre la Mairie de Brignais et Emmaüs Connect telle que présentée en séance et jointe en annexe
- DÉCIDER de confier le reconditionnement des matériels informatique de la Mairie de Brignais, le permettant, à l'association Emmaüs Connect.
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Catherine PEREZ

Pour copie conforme

Le Maire